

Composante : Droit

L'insertion professionnelle des diplômé.e.s de master



Présentation de l'enquête UCP et méthodologie

Chaque année, l'**Observatoire de la Vie Étudiante (OVE)** réalise des enquêtes sur l'insertion professionnelle auprès des diplômé.e.s de l'université à 6, 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme. L'enquête à 30 mois s'inscrit dans un dispositif d'enquête coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche et de l'Innovation administré par l'OVE.

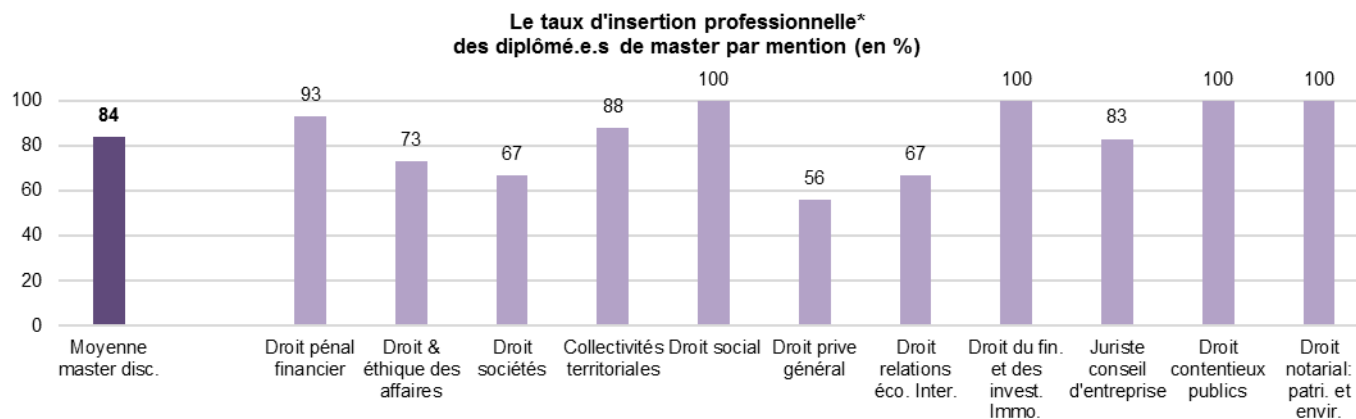
Les résultats présentés ci-dessous concernent l'ensemble des diplômés de l'UCP, quels que soient leur profil socio-démographique ou leur parcours universitaire. L'exhaustivité du champ d'enquête induit certes une hétérogénéité des résultats mais permet de produire une **information complète**. Pour la composante Droit, 13 mentions ont été enquêtées. Par convention statistique, l'OVE publie uniquement des résultats pour les 8 mentions qui atteignent un taux de réponse minimum de 30 % et pour un effectif de répondants supérieur à 3 (les résultats fragiles sont précisés*).

Diplôme	Effectif de diplômés	Taux de réponse à l'enquête	Part de femmes
Master disciplinaire	237	50 %	66 %
Droit pénal financier	33	55 %	44 %
Droit et éthique des affaires	29	41 %	58 %
Droit des sociétés	28	43 %	67 %
Collectivités territoriales et politiques publiques	21	76 %	75 %
Droit social	20	60 %	58 %
Droit privé général	20	65 %	85 %
Droit des relations économiques internationales*	17	35 %	33 %
Droit du financement et des investissements immobiliers	17	59 %	80 %
Juriste conseil d'entreprise	16	44 %	100 %
Droit des contentieux publics	12	58 %	57 %
Droit notarial: patrimoine et environnement*	4	75 %	33 %

Champ UCP : Population enquêtée à 30 mois dans le cadre de l'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômé.e.s 2014

Une insertion professionnelle réussie mais contrastée pour certaines mentions

84 % DES TITULAIRES DE MASTER ENTRES DANS LA VIE ACTIVE SONT EN EMPLOI



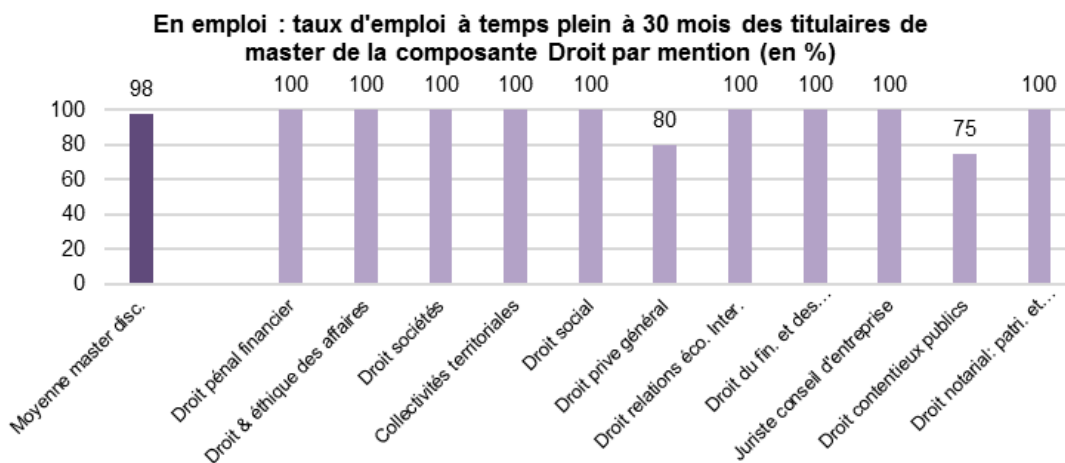
Source : OVE - Enquête insertion professionnelle 2016 des diplômé.e.s 2014 de l'UCP

Le **taux d'insertion*** rapporte le nombre de diplômés en emploi au nombre de diplômé.e.s en activité, c'est-à-dire en emploi ou en recherche d'emploi (population active). Il est le complément du taux de chômage. Pour information au 4^{ème} trimestre 2016, le taux de chômage francilien était de 8,7 % et le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans était de 23,7 % (Insee, taux de chômage au sens du BIT).

Lecture : 30 mois après l'obtention de leur master (hors enseignement) à l'UCP en 2014, 84 % des diplômés entrés dans la vie active sont en emploi.

Les emplois sont à temps plein

98 % DES TITULAIRES DE MASTER EN EMPLOI SONT A TEMPS PLEIN



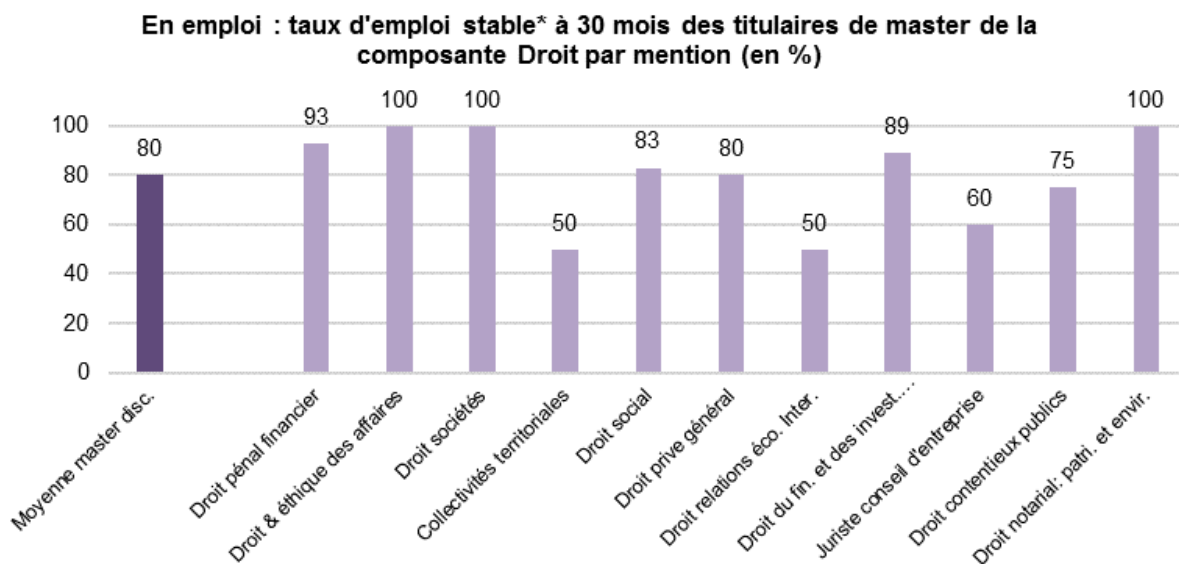
L'emploi à temps plein regroupe les déclarations d'emploi d'une quotité de travail hebdomadaire de 100 %.

Lecture : 30 mois après l'obtention de leur master en 2014, 98 % des diplômés en emploi de la composante Droit occupent un emploi à temps plein.

Source : OVE - Enquête insertion professionnelle 2016 des diplômé.e.s 2014 de l'UCP

Une part d'emploi stable en moyenne importante mais variable selon la mention

80 % DES TITULAIRES DE MASTER EN EMPLOI SONT EN EMPLOI STABLE



Source : OVE - Enquête insertion professionnelle 2016 des diplômé.e.s 2014 de l'UCP

L'emploi stable regroupe les contrats en CDI, les fonctionnaires ou travailleurs et travailleuses indépendantes

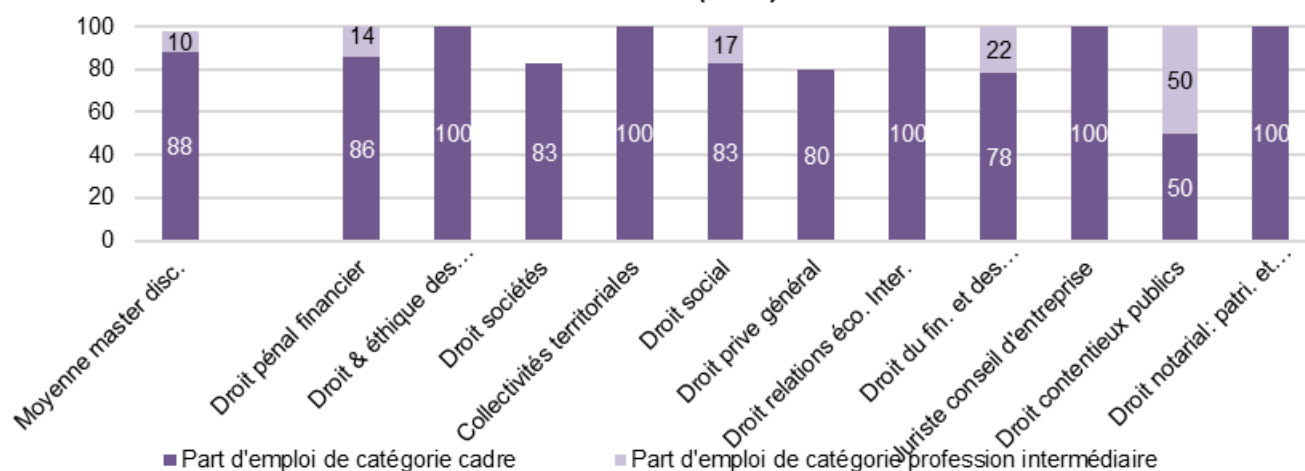
Si la moitié des diplômés en emploi de la mention « collectivités territoriales » ou « droit des relations économiques et internationales » sont en emploi stable, ce taux atteint 100 % pour les mentions de « droit et éthique des affaires », « droit des sociétés » ou de « droit notarial : patrimoine et environnement ».

Lecture : 30 mois après l'obtention de leur en 2014, 80 % des diplômés en emploi occupent un emploi stable.

...Mais des emplois de niveau cadre et bien rémunérés

88 % DES DIPLOMES DE MASTER EN EMPLOI SONT DE CATEGORIE CADRE

En emploi : la catégorie socio-professionnelle exercée en master par mention, à 30 mois (en %)



Source : OVE - Enquête insertion professionnelle 2016 des diplômé.e.s de master 2014 de l'UCP

La part d'emploi de catégorie cadre varie de 50 % pour la mention « droit des contentieux publics » à 100 % pour 5 autres mentions « ingénierie économique », « collectivités territoriales », « droits des relations économiques internationales », « juriste conseil d'entreprise » et « droit notarial : patrimoine et environnement ».

L'emploi de catégorie cadre ou de profession intermédiaire repose sur la déclaration du diplômé en emploi vis-à-vis de son niveau ou statut d'emploi (nomenclature PSC, INSEE).

Lecture : 88 % des diplômés en emploi occupent un emploi de niveau cadre, 30 mois après l'obtention de leur master dans la composante Droit en 2014.

LE SALAIRE NET MEDIAN A TEMPS PLEIN EST DE 2 380 EUROS PAR MOIS, 30 MOIS APRES UN MASTER

Diplôme	Salaire net médian mensuel à temps plein (en €)	Salaire brut médian annuel à temps plein (en €)
Master Droit	2 340	36 500
Droit pénal financier	3 080	48 000
Droit & éthique des affaires	2 470	38 500
Droit sociétés	3 200	49 900
Collectivités territoriales	1 970	30 700
Droit social	1 900	29 600
Droit privé général	2 300	35 900
Droit relations éco. Inter.	1 800	28 100
Droit du fin. et des invest. Immo.	2 500	39 000
Juriste conseil d'entreprise	2 360	36 800
Droit contentieux publics	4 880	76 100
Droit notarial: patri. et envir.	3 180	49 500

Le salaire net médian sépare la population considérée en deux parts égales. Ce montant est donné en « net » car cet élément est davantage connu de la plupart des diplômés en emploi.

L'écart salarial net médian mensuel atteint 1 400 euros entre les diplômés de « droit des relations économiques et internationales » (1 800 euros) et « droit des sociétés » (3 200 euros).

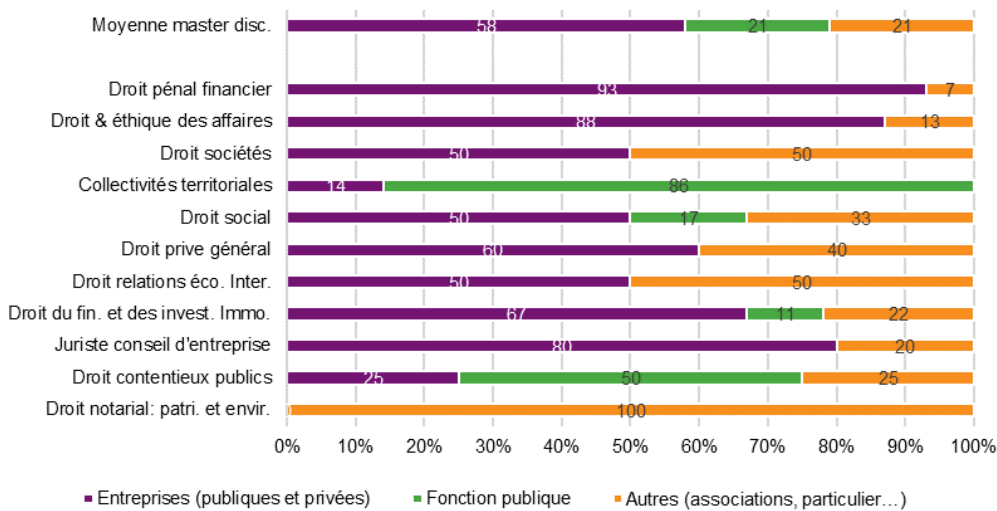
Lecture : la moitié des diplômés de master ont un salaire net mensuel supérieur à 2 380 € et l'autre moitié ont un salaire net mensuel inférieur à 2 380 €.

Source : OVE - Enquête insertion professionnelle 2016 des diplômé.e.s 2014 de l'UCP

Les caractéristiques des emplois

UN EMPLOI EN ENTREPRISE POUR UNE MAJORITÉ DE DIPLOMES DE MASTER

En emploi : répartition des employeurs par mention de master, à 30 mois (en %)



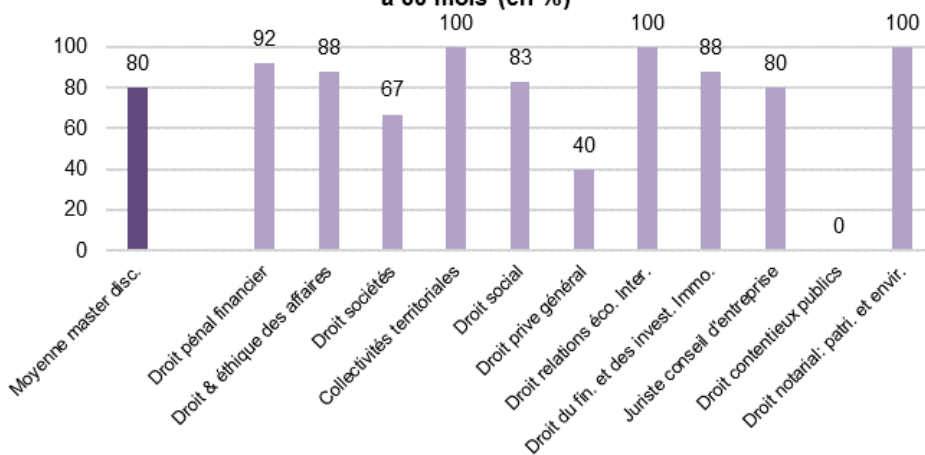
En Droit, près de 6 diplômés en emploi sur 10 travaillent au sein d'une entreprise privée ou publique. Avec toutefois des exceptions selon les mentions, des emplois sont majoritairement dans la Fonction publique pour 2 mentions (« collectivités territoriales » et « droit des contentieux publics »).

Lecture : 30 mois après l'obtention de leur master en 2014, **58 % des diplômé.e.s entrés dans la vie active occupent un emploi au sein d'une entreprise.**

Source : OVE - Enquête insertion professionnelle 2016 des diplômé.e.s 2014 de l'UCP

APPRECIATION EN MASTER : 80 % D'ADEQUATION ENTRE L'EMPLOI OCCUPE ET LE DIPLOME

En emploi : adéquation entre l'emploi occupé et le diplôme obtenu, à 30 mois (en %)



L'adéquation emploi/diplôme est définie par le ou la diplômé via une échelle d'attitude.

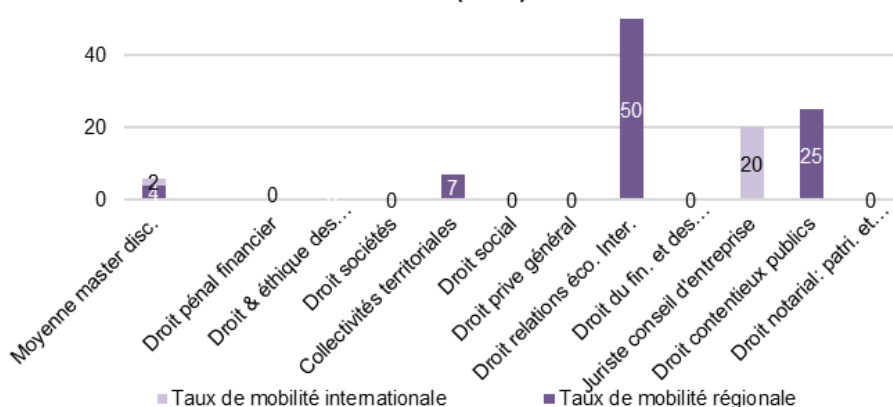
Lecture : 30 mois après l'obtention de leur master en 2014, **80 % des diplômés en emploi déclarent que l'emploi occupé est en adéquation avec le diplôme obtenu.**

Source : OVE - Enquête insertion professionnelle 2016 des diplômé.e.s de master 2014 de l'UCP

La mobilité géographique

SEULEMENT 6 % DE DIPLOME.E.S DE MASTER QUITTE L'ÎLE DE FRANCE

La mobilité régionale et internationale, à 30 mois (en %)



La **mobilité** est un phénomène renforcé mais qui reste minoritaire pour les universités franciliennes du fait de la présence du bassin d'emploi parisien.

Le taux de mobilité inter-régionale et internationale est nul pour les mentions « Gestion de la paie » et « Métiers de la comptabilité ».

La **mobilité internationale** ne concerne qu'une minorité de diplômés mais une proportion plus marquée pour l'unique mention « juriste conseil d'entreprise » (20 %).

Source : OVE - Enquête insertion professionnelle 2016 des diplômé.e.s 2014 de l'UCP